

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## HGA OBLIGATIONS VERTES ISR (FCP20150260)

(Code AMF Part R : FR0012847325)

Organisme de placement collectif à vocation générale (OPCVM) soumis au droit français géré par HUMANIS GESTION D'ACTIFS

## Objectifs et politique d'investissement

### Description des Objectifs et de la politique d'investissement :

L'OPCVM « HGA Obligation Vertes » relève de la classification AMF « **Obligations et autres titres de créances libellés en euros** ».

L'**objectif financier** de l'OPCVM est d'obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance égale à celle de l'indice : **Barclays euro Aggregate (LBEATREU Index)**. L'indicateur de référence permet, a posteriori, une analyse de la performance de l'OPCVM.

**Investissement Socialement Responsable (ISR)** : La politique de gestion prendra en compte des critères sociaux, environnementaux et de bonne gouvernance (ESG) en plus des critères financiers classiques pour la sélection des titres de l'OPCVM.

L'**objectif environnemental** est de permettre aux investisseurs de contribuer concrètement et activement à la transition énergétique. Plus précisément, ils peuvent utiliser l'OPCVM comme un outil de décarbonation des portefeuilles. En effet, Humanis Gestion d'Actifs mesure la quantité de CO2 évité par million d'euros investi pour nos investissements.

### Caractéristiques essentielles du FIA :

L'OPCVM est labellisé **TEEC (Transition Énergétique et Ecologique pour le Climat, <http://www.novethic.fr/le-label-teec.html>)** : dans ce cadre, la part d'obligations vertes représente au minimum **83,5%** de l'actif net de l'OPCVM.

La stratégie d'investissement consiste à sélectionner jusqu'à 100% de l'actif net ces obligations vertes conformément aux critères de sélection tels que détaillés dans le prospectus (cf « Prise en compte de la labellisation TEEC et moyens de mise en œuvre »).

La sensibilité du portefeuille est comprise entre 4 et 12. Le portefeuille est pour l'essentiel constitué de titres libellés en euro, les actifs en une autre devise étant accessoirement utilisés.

La stratégie d'investissement s'appuie sur les décisions d'un comité mensuel qui définit les stratégies de gestion à venir basées sur l'analyse macro-économique, l'analyse micro économique, la construction de portefeuille et l'analyse ISR. L'analyse ISR intervient en amont et en aval de l'analyse financière : en amont pour autoriser l'émetteur, pour qualifier l'obligation en tant qu'obligation verte, et en aval, pour vérifier le maintien des critères d'exigibilité dans la durée.

L'univers d'investissement des obligations vertes est défini par l'équipe ISR d'Humanis Gestion d'Actifs qui vérifie les 4 conditions des Green Bond Principles : existence d'un projet vert, analyse environnementale de ce projet vert, traçage du produit d'émission sur ce seul projet vert et reporting environnemental de ce projet.

Les obligations vertes permettent de financer les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, la gestion durable des déchets, l'utilisation durable des terres, la gestion de la biodiversité et de l'eau, le transport propre.

La politique de gestion et construction du portefeuille s'appuie sur l'intégration des décisions du comité d'investissement, sur la sélection des émissions par le gérant, sur le suivi du portefeuille et des émissions, et sur le reporting mensuel dans lequel la performance environnementale est clairement mentionnée.

L'OPCVM est investi en titres de créance, instruments du marché monétaire et en obligations. Les emprunts obligataires détenus peuvent être à taux fixe ou variable. La part d'obligations vertes représente au minimum **83,5%** de l'actif net de l'OPCVM. Le solde du portefeuille est constitué d'obligations privées et souveraines choisies parmi les émetteurs les mieux notés dans leur notation ISR. Des trackers souverains peuvent être investis de façon tactique ou stratégique.

La répartition entre dette publique et privée peut être revue par la société de gestion en fonction des conditions de marché. Les titres de créances négociables et obligations et/ou les émetteurs dans lequel l'OPCVM investit bénéficient d'une notation de crédit « Investment grade » ou font l'objet d'une notation interne équivalente par la société de gestion. Les autres titres, ne rentrant pas dans cette catégorie, ne pourront représenter qu'au maximum 10% de l'actif net de l'OPCVM.

La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à des agences de notations de crédit émises par les agences de notation. Elle procède à sa propre analyse pour évaluer la qualité de l'émetteur et de l'émission.

Afin d'optimiser la gestion de sa trésorerie et les revenus perçus par le fonds, le gérant peut avoir recours aux dépôts, emprunts d'espèces et opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

L'OPCVM peut investir jusqu'à 10% de son actif net, en parts ou actions d'OPC relevant d'une des classifications monétaires et « Obligations et autres titres de créances libellés en euro », ou de fonds d'investissement de droit français ou étranger de classification équivalente. Ces fonds peuvent être gérés par la société de gestion.

L'OPCVM peut intervenir sur les marchés réglementés, organisés et de gré à gré via des instruments financiers à terme, afin de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille aux risques de change et/ou de taux dans les limites de la fourchette de sensibilité autorisée. L'engagement lié l'utilisation de ces instruments ne peut dépasser 100% de l'actif net.

**Affectation des sommes distribuables** : Capitalisation.

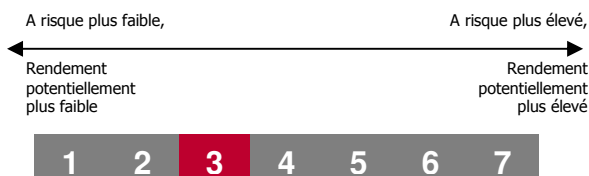
**Durée de placement recommandée** : supérieure à 7 ans.

**Recommandation** : Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports avant la durée de placement recommandée de 7 ans.

**Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachats** : elle est calculée quotidiennement en divisant l'actif net du Fonds par le nombre de parts émises sur la base des cours de clôture de chaque jour de Paris (selon le calendrier officiel d'Euronext – Paris SA), à l'exception des jours fériés au sens de l'article L. 3133-1 du Code du travail.

Les ordres de souscriptions et de rachats sont effectués sur VL à cours inconnu et sont centralisés chaque jour de calcul de la valeur liquidative (J) jusqu'à 15h00. Ces ordres sont exécutés sur la base de la valeur liquidative de J. Les règlements afférents à ces ordres interviennent à J+2 ouvrés.

## Profil de risque et rendement



La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

La catégorie précitée a été déterminée à partir de l'amplitude des variations de la valeur liquidative constatée sur cinq années.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Le niveau de risque de cet OPCVM reflète principalement le risque et le niveau de volatilité des marchés taux sur lesquels il est investi.

Le risque suivant non pris en compte dans l'indicateur peut avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative de cet OPCVM :

**Risque de crédit** : il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur monétaire ou obligataire ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance de cet émetteur peut alors baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative.

**Risque de contrepartie** : Il s'agit du risque de perte pour le portefeuille résultant du fait que la contrepartie à une opération ou à un contrat peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Le défaut d'une contrepartie peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

## Frais

« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds d'épargne salariale y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements ».

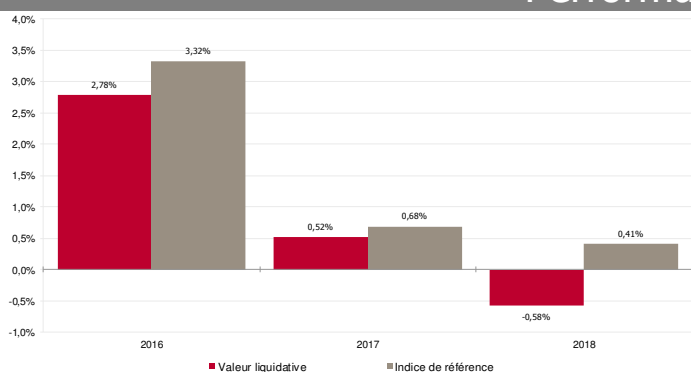
| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement   |   |
|--|---|
| Frais d'entrée   | Néant   |
| Frais de sortie  | Néant   |
| Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut obtenir auprès d'HUMANIS GESTION D'ACTIFS, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. |   |
| Frais prélevés par le FCPE sur une année   |   |
| Frais courants   | 0,66 % (*)  |
| Frais prélevés par le FCPE dans certaines circonstances  |   |
| Commission de surperformance   | 0,20 % maximum l'an (TTC) de l'actif net. La commission de surperformance représentera 20 % de la différence entre la performance de l'OPCVM et celle de son indice de référence Barclays Euro Aggregate + 0,25%. |

(\*) Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2018 et peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais de fonctionnement et commissions » du prospectus de cet OPCVM disponible sur simple demande auprès d'HUMANIS GESTION D'ACTIFS Service reporting au 141 rue Paul Vaillant Couturier 92246 Malakoff Cedex ou sur le site internet [hga.reporting@humanis.com](mailto:hga.reporting@humanis.com).

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## Performances passées



**AVERTISSEMENT** : Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

Les performances sont affichées nettes des frais courants.

**Date de création du fonds** : 26/10/2015.

**Date de création de la part R** : 26/10/2015.

**Devise** : euro.

## Informations pratiques

- **Dépositaire** : BNP Paribas Securities Services.
- **Commissaire aux comptes** : PWC.
- **Forme juridique** : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM).
- **Prospectus / rapport annuel / document semestriel / valeur liquidative / Information sur chaque part** : disponibles sur demande auprès de HUMANIS GESTION D'ACTIFS Service reporting – 141 rue Paul Vaillant Couturier, 92246 Malakoff Cedex ou [hga.reporting@humanis.com](mailto:hga.reporting@humanis.com).

**Fiscalité** : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de cet OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal.

Cet OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique (*US Persons*).

La responsabilité de **HUMANIS GESTION D'ACTIFS** ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPCVM.

Cet OPCVM est agréé et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).  
**HUMANIS GESTION D'ACTIFS** est agréée par la France et réglementée par l'AMF.  
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **08/02/2019**.